

CACES® R489

CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ - RECYCLAGE



Formation animée par un formateur expérimenté à la manipulation et la conduite des engins de manutention & levage



Variable selon les catégories sélectionnées

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un certificat CACES®
- Présenter le certificat en début de formation
- Complétez votre recueil des attentes en amont de la formation. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès

OBJECTIFS

- ✓ Maintenir ses compétences relatives à la conduite d'un chariot automoteur à conducteur porté afin de renouveler la détention du CACES®
- ✓ Permettre la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Opérateurs amenés à manipuler un chariot automoteur le cadre de leur fonction (préparateur de commandes, agent logistique, cariste)

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation alternant apports théoriques et exercices pratiques de conduite d'un chariot autoporté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis au travers des tests théorique et pratique conformément à la R489 de la CNAMTS

MODALITÉS

- Formation sur une plateforme technique, en organisme de formation
- Plateforme équipée d'engins de manutention et de zones d'évolution permettant la mise en œuvre des exercices pratiques
- Votre convocation comportera un plan d'accès

ACCESSIBILITÉ

Nos lieux de formation sont des établissements permettant l'accès des personnes en situation de handicap (PMR)

Nous consulter pour toutes questions relatives à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours maximum (hors juillet, août et décembre)

TARIFS

Nous consulter

PROGRAMME

Sensibilisation à la sécurité

- L'accident du travail, les responsabilités, prévention

Réglementation et textes de la sécurité sociale

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention, connaître les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle

Classification et technologie

- Identifier les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles, leurs utilisations courantes et leur limite d'utilisation
- Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité

Sécurité

- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- Identifier les principaux facteurs d'accident lors de l'utilisation d'un chariot automoteur
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
- Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction
- Expliquer et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- Identifier les différents paramètres et leur influence sur la distance de freinage du chariot
- Identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort

APPLICATION PRATIQUE

- Vérifications, conduite, circulation et manœuvres
- Identifier les principaux facteurs d'accident lors de l'utilisation d'un chariot automoteur
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
- Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction
- Expliquer et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- Identifier les différents paramètres et leur influence sur la distance de freinage du chariot



Le certificat délivré a une durée de validité de **5 ans**.

A l'issue de cette période, l'employeur est tenu d'assurer le maintien des connaissances par un recyclage. Pensez-y !